

la mobilisation de la profession  
française à l'international



Délégation Internationale  
pour l'Audit et la Comptabilité

**DIPAC**

## Rapport d'activité 2005 /2006



## **Rapport d'activité de la DIPAC**

Les activités de toutes natures engagées au titre et sous le nom de la DIPAC depuis la fin septembre 2005 sont très diverses et variées. Pour en donner une présentation à peu près complète qui reste cohérente et compréhensible, elles seront regroupées ci-dessous en quatre chapitres principaux :

- La mise en place et le positionnement de la DIPAC,
- L'insertion dans le réseau international de la profession,
- La prise en charge des fonctions ou des travaux des organisations internationales,
- La communication et l'information au bénéfice de la profession.

### **I - Constitution, mise en place et positionnement de la DIPAC**

#### a) l'organisation statutaire

La décision de créer la DIPAC, arrêtée en termes identiques par le CSOEC et la CNCC au premier trimestre de l'année 2005, ne fournissait qu'un cadre et des objectifs généraux qu'il a fallu traduire en termes opérationnels pour que cette structure commune puisse prendre en charge l'animation et la coordination de toutes les activités internationales de l'Ordre et de la Compagnie sans porter atteinte à l'exercice de leurs attributions.

Ne constituant pas une entité juridiquement distincte des deux institutions, la DIPAC relève, pour son fonctionnement courant, des moyens et des structures de l'Ordre et de la Compagnie Nationale. Il lui faut, en revanche, disposer d'une capacité de réaction rapide dans son domaine de responsabilité, justifiant une adaptation particulière des règles d'organisation et de fonctionnement interne de chacune de ces deux maisons.

La charte relative au fonctionnement de la DIPAC, finalement arrêtée et approuvée en février 2006, a établi précisément les principes et les règles qui permettent à la DIPAC d'exercer efficacement son rôle au bénéfice des deux instituts et de l'ensemble des professionnels qu'ils regroupent, avec la transparence nécessaire vis-à-vis des collègues élus de chaque institution. Ce document détaillé peut être consulté sur le site Internet de la DIPAC : [www.dipacint.org](http://www.dipacint.org)

De la même manière, le regroupement de la responsabilité opérationnelle de toute les activités internationales de la profession sous l'autorité de la DIPAC a conduit son responsable à proposer à l'OEC et à la CNCC d'instaurer des procédures et des moyens permettant d'articuler et de coordonner la gestion comptable et budgétaire des crédits consacrés à ces activités. Un protocole d'arrangement financier a été préparé, dont tous les aspects relatifs à la gestion des crédits sont quotidiennement mis en œuvre. Le chapitre international du budget pour 2007 de l'Ordre et de la Compagnie a été préparé par la DIPAC en coordination étroite avec chaque Institut, qui reste entièrement responsable de ses choix et orientations budgétaires.

Ces questions d'organisation et de gouvernance ont occupé une large place au cours des six premiers mois d'existence de la DIPAC. Les solutions apportées font que la gestion au jour le jour est maintenant entrée en régime de croisière.

#### b) la coordination interne aux institutions

De nombreux aspects de la responsabilité technique des instances professionnelles sont affectés par des réflexions ou des travaux de normalisation menés au plan international.

La DIPAC doit les suivre et s'y intéresser, sans pour autant prétendre se substituer aux organes compétents de chaque institution ou absorber les moyens et les personnes qui s'y consacrent.

Pour assurer la coordination et l'harmonisation nécessaires, la DIPAC a organisé des réunions périodiques d'échange d'informations, réunissant le personnel permanent de l'OEC et de la CNCC qui suit les travaux techniques des organismes internationaux et qui souvent y participe en tant que « conseiller technique » d'un représentant de la profession. Ces réunions - il en a été tenu sept jusqu'à la fin de 2006 - éclairent chacun sur l'avancement des questions spécialisées traitées dans les enceintes internationales et élargissent pour tous le champ de la compréhension des enjeux et du contexte international. L'utilité collective de ces réunions justifie leur maintien, au rythme d'une tous les deux mois environ.

Pour compléter cette circulation fluide de l'information croisée entre les deux maisons sur tout ce qui progresse dans le cadre international et peut concerner l'une et l'autre, un réseau intranet DIPAC a été très rapidement mis en place pour offrir un affichage commun de compte rendus de réunions ou de documents présentant un intérêt collectif. Ce réseau est accessible par le personnel des deux maisons concerné par les activités internationales ainsi que par les élus responsables des sujets correspondants. Quelques mois de pratique ont néanmoins révélé que la gestion commune de tels documents, assortie des quelques contraintes que leur codification exigeait pour qu'ils soient convenablement rangés et classés dans une armoire informatique collective, n'est pas encore entrée dans des habitudes de travail qui restent marquées par des procédures propres à chaque institution. La DIPAC n'ayant pas vocation à devenir bibliothécaire, ce projet utile et ambitieux est resté à l'abandon depuis l'été 2006.

c) la coordination au niveau des structures ordinales

Au-delà des contacts individuels et des visites qu'il a très vite rendues à de nombreux responsables actuels ou anciens du monde professionnel, le Directeur de la DIPAC a rapidement été conduit à présenter les grandes lignes de l'action qu'il engageait au bénéfice de l'ensemble de la profession et le mode d'organisation et de fonctionnement de cette Délégation commune aux deux instituts. Cela fut fait, dès les premiers mois d'exercice de la DIPAC, à la fois devant les bureaux et les Conseils de chaque institution, mais aussi devant le Comité exécutif du département APE de la Compagnie des Commissaires aux Comptes. La préparation de la participation de la profession française au Congrès mondial de la comptabilité a, par la suite, fourni en 2006 d'autres occasions de venir présenter un aspect particulier de l'activité de la Délégation.

Le Conseil de la DIPAC, dont la composition a été arrêtée en mars 2006 a tenu une réunion en juin, centrée sur la problématique du positionnement international de la profession française dans les organisations auxquelles elle participe.

Mais l'essentiel de la coordination stratégique entre l'OEC et la CNCC sur les grandes questions à traiter dans l'ordre international s'effectue lors des réunions du Comité Exécutif de la DIPAC qui rassemble autour des deux présidents, tous les deux mois environ, les responsables les plus fortement impliqués dans les engagements internationaux de la profession. Sept réunions du Comité exécutif ont été tenues, de l'automne 2005 jusqu'à la fin de 2006. Préparées par la DIPAC qui en propose l'ordre du jour aux présidents, elles permettent de tracer les orientations politiques de l'activité internationale de la profession au travers des événements ou des rencontres qui s'annoncent sur les agendas ; la mise en œuvre des décisions ainsi tracées relève ensuite du travail de la Délégation.

En tant que de besoin et si des actions à engager sont urgentes, la DIPAC peut évidemment prendre sans délai l'avis de ses présidents ou vérifier leur accord sur les solutions préconisées.

La DIPAC a également organisé, à deux reprises, à la demande du président Gilnicki, des réunions de la Commission des Relations Européennes et Internationales de l'OEC et a maintenu un contact assez régulier avec Jean-Jacques Perrin désigné pour suivre plus particulièrement les questions européennes.

d) le positionnement dans l'environnement professionnel français

Travaillant auprès et au sein des deux Instituts et en direction principalement de l'étranger, la DIPAC exerce ses fonctions dans l'intérêt commun de tous les professionnels français. Il faut donc qu'elle puisse leur faire connaître son rôle et ses activités, avant de pouvoir mieux, par la suite, leur rendre des services en termes d'information sur le reste du monde.

Cela s'est fait presque exclusivement, jusqu'à la fin 2006, par la production d'articles publiés dans les magazines professionnels -SIC et les Cahiers de l'Audit- exposant ce qui se fait à l'international, pourquoi et comment. Très accessoirement, la participation aux vastes rassemblements annuels que sont les Congrès de l'OEC et les Assises de la CNCC a comporté quelques contacts, aléatoires, et quelques explications.

Mais c'est bien un point sur lequel il faudra réfléchir à de nouveaux développements pour l'avenir, pour éviter que la DIPAC ne paraisse par trop marquée comme une structure parisienne et un outil de l'appareil institutionnel de la profession.

## **II – Insertion de la DIPAC dans le réseau international de la profession française**

Les professionnels français de la comptabilité et de l'audit prennent part depuis longtemps à la vie internationale de la profession, à des contacts divers avec leurs homologues étrangers et aux travaux collectifs menés dans le cadre d'organisations internationales où ils ont tenu toute leur place, parfois de manière très éminente.

La DIPAC est donc venue s'inscrire dans cette présence continue, en héritière du passé, mais aussi comme un instrument porteur d'un approfondissement et d'un renforcement futur de la participation française au monde international. Elle se présente à nos correspondants étrangers comme l'interlocuteur central de la profession française et de ses instituts professionnels vis-à-vis de l'extérieur et des questions à traiter dans l'ordre international.

Cette insertion dans le réseau des relations internationales a pris plusieurs formes au gré des événements et des circonstances qui ont marqué la période 2005-2006.

A- Des rencontres bilatérales.

a) La participation à plusieurs types de rencontres professionnelles.

Un déplacement à Bruxelles a permis dès l'automne 2005 d'aller présenter l'existence de la DIPAC aux personnes concernées par les questions comptables, tant auprès de la Représentation permanente française que dans les services de la Direction générale Marché intérieur de la Commission européenne.

Elle a également participé aux rencontres organisées périodiquement par la Compagnie Nationale avec l'Institut des Réviseurs d'Entreprise (IRE) de Belgique, ou à celles que l'OEC organise avec la profession allemande des comptables-conseils fiscaux (la Bundessteuerberaterkammer), ou encore à la réception de délégations russes venant à Paris dans le cadre d'un programme d'assistance suivi par la profession.

Elle a aussi organisé en 2006 deux réunions, une à Paris et une à Pékin, avec l'institut comptable chinois, et monté, à l'occasion du Congrès mondial, des réunions de travail avec l'institut indien et l'AICPA des Etats-Unis.

b) La prise en charge de nos opérations de partenariat dans une vision internationale globale.

La Direction pour le Développement des Partenariats Internationaux (DDPI), structure commune à l'OEC et à la CNCC, assure, depuis quinze ans, la coordination et le suivi des activités de coopération et d'assistance technique de la profession française envers ses partenaires étrangers. Elle le fait, soit dans le cadre de programmes bilatéraux montés à partir des demandes de nos partenaires, soit en participant à des projets initiés par l'Union Européenne ou par les institutions financières internationales. La DDPI s'efforce de rassembler les moyens financiers, techniques et humains qui permettent la réalisation de tels projets d'assistance. Les orientations politiques et les choix stratégiques concernant l'activité de la DDPI relèvent du président de la Commission des actions de coopération technique de l'OEC, M. Janin Audas, en coordination étroite avec la CNCC par l'intermédiaire de Brigitte Guillebert. Le Directeur général de la DIPAC y est associé.

Le rattachement de la DDPI à la DIPAC est, en effet, parfaitement justifié par le caractère international de ces opérations qui contribuent beaucoup à la crédibilité et à la reconnaissance de la profession française dans le monde comptable, en particulier dans les pays en développement.

Le responsable de la DIPAC a donc participé à la quasi-totalité des rencontres bilatérales organisées, lors des Congrès de l'OEC, avec nos partenaires étrangers demandeurs d'assistance technique. Il supervise, par ailleurs, la marche générale et l'avancement des orientations de la DDPI.

A une ou deux reprises, il a prêté son concours à la recherche ou à la négociation de solutions raisonnables permettant de régler des différends ou des malentendus sur des travaux antérieurement engagés dans le cadre de la DDPI ou de l'APIC.

Un rapport d'activité spécifique est en cours de préparation à la DDPI. Il n'y a donc pas lieu d'insérer ici de plus longs développements.

c) La participation à des événements organisés par nos partenaires étrangers

Des représentants de la DIPAC ont participé en 2006 à plusieurs Congrès ou conférences organisés par des Instituts professionnels homologues étrangers, au Liban, en Tunisie, au Maroc, en Roumanie, en Algérie, en Belgique ou en Slovaquie notamment.

B- L'insertion dans des regroupements professionnels divers

a) La participation aux réunions de la FIDEF

La francophonie constitue un cadre naturel de rapprochement et de maintien de relations cordiales avec les professionnels de 28 pays amis, souvent formés comme les professionnels français, et avec leurs institutions nationales. Les réunions de la Fédération Internationale des Experts-comptables Francophones (FIDEF) ont permis à la DIPAC et à son Directeur général de constater la convergence des approches sur de nombreuses questions internationales et la reconnaissance des services que la profession française a rendus ou peut continuer de rendre aux confrères des Etats francophones. La DIPAC et la profession française ne peut que tirer profit de cette harmonie de vues.

A cet égard, la DIPAC a engagé une action de coordination des travaux de traduction en langue française de documents de principe ou de normes internationales écrits en anglais afin de pouvoir aussi en faire bénéficier les organismes professionnels étrangers membres de la FIDEF.

C'est en prêtant son assistance à la FIDEF que la DIPAC a contribué activement, en liaison avec l'IFAC et la Banque Africaine de Développement, à préparer et à organiser la Conférence pan-africaine qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, les 28 et 29 septembre 2006, sous forme d'un Atelier de sensibilisation aux besoins comptables en Afrique. Le président de l'OEC est venu participer à cette conférence qui marque les débuts d'une démarche fédérative entre les instituts professionnels d'Afrique. La FIDEF continue d'assurer un suivi de ces intentions.

b) Contribution à l'organisation d'un voyage d'étude du président de l'IFAC

Toujours en liaison avec la FIDEF, la DIPAC a apporté sa contribution à l'organisation, par nos homologues de Tunisie, du Maroc et du Sénégal, d'un voyage d'étude qui a conduit le président de l'IFAC, Graham Ward, à rencontrer dans ces trois pays en juillet 2006 de nombreux représentants des professions comptables, ainsi que leurs autorités nationales. Ce voyage, initié par le représentant pour la France au Board de l'IFAC, William Nahum, a parfaitement illustré auprès de notre Fédération internationale l'influence porteuse de la profession française dans les pays africains francophones. La participation des présidents Alix et Baillot à ce déplacement a également témoigné de l'implication des Instituts professionnels dans un partenariat constructif et utile avec nos correspondants de ces régions.

c) Les travaux des organisations professionnelles régionales

Tout d'abord, dans le cadre européen, la DIPAC a apporté sa contribution à la préparation, par les structures régionales franciliennes de l'Ordre et de la Compagnie, du « Congrès » de la Fédération Européenne des Experts-comptables(FEE), qui a réuni à Versailles, les 6 et 7 septembre, près de 300 participants d'une vingtaine de pays sur le thème des comptes et de l'audit des PME.

La participation du Directeur de la DIPAC à un séminaire de la Fédération des Comptables Méditerranéens (FCM) à Istanbul, en décembre 2005, celle du Directeur de la DDPI aux réunions du SEEPAD, en Europe centrale, ou de l'AFA, en Asie du Sud-est, et les contacts établis avec la Confédération des comptables de la région Asie Pacifique (CAPA) à l'occasion du Congrès mondial de la comptabilité intègrent progressivement la DIPAC dans son rôle d'interlocuteur central de la profession française dans l'univers des organisations régionales rassemblant des instituts homologues.

### **III – La DIPAC coordonne les travaux menés dans les organisations internationales de la profession.**

Si les organismes régionaux fournissent un cadre de relations intéressant pour mettre en commun des expériences ou des informations utiles, l'essentiel des travaux qui engagent l'avenir des métiers de la profession s'effectue dans trois organisations internationales dont la DIPAC suit, au mieux, les réflexions et les activités.

- La première, l'International Accounting Standards Board (IASB) a pour caractéristique de ne pas associer directement les Instituts professionnels comptables au déroulement de ses travaux, même s'ils sont, comme d'autres parties prenantes, consultés sur les normes comptables en cours de préparation ou de révision. C'est donc en liaison avec le Conseil National de la Comptabilité que l'OEC et la CNCC préparent les réponses françaises aux travaux de l'IASB ou au processus de concertation organisé au niveau européen sur la normalisation comptable. La DIPAC se tient néanmoins informée de l'avancement de ces travaux.

- Les deux autres organisations, l'IFAC au niveau mondial et la FEE pour l'Europe, ont comme membres les Instituts représentant les professionnels de la comptabilité et de l'audit. Des groupes de travail spécialisés par nature y élaborent une réflexion commune de la profession, et y même préparent, dans le cas de l'IFAC, les normes internationales qui s'imposeront ensuite à tous. Vis-à-vis de ces deux organisations, la DIPAC joue plus directement un rôle de coordination et d'impulsion des vues françaises sur les sujets traités.

a) Les travaux menés en permanence

Ce rapport n'entrera pas dans le détail de ce qui est, pourtant, le plus important pour l'avenir : c'est-à-dire le travail effectué au fil des mois au sein des différents Boards, Comités ou groupes de travail spécialisés de la FEE et de l'IFAC. Dans chacun d'eux, un représentant de la profession française, assisté par un Conseiller technique, employé permanent de l'Ordre ou de la Compagnie nationale, apporte sa contribution aux échanges de vues et à la rédaction des textes qui deviendront, après consultation élargie, les normes ou les références pour toute la profession.

Des sujets aussi importants que la déontologie, les normes d'exercice professionnel, la formation initiale ou continue, le contrôle de qualité...etc. y sont traités et se trouvent sans cesse enrichis par tous les apports d'expérience que procure la réflexion internationale. C'est ce travail continu qui assure à la profession française, à Bruxelles comme auprès de l'IFAC, une crédibilité et un poids spécifique non négligeables.

La DIPAC n'est pas intervenue directement dans ces travaux ou sur le fond des sujets, car ce n'est pas sa vocation. Mais elle a veillé à faire circuler de manière fluide au sein des deux Institutions françaises les informations pertinentes qui en découlent et qui peuvent les concerner.

En revanche, elle a participé régulièrement à la préparation de chacune des réunions du Board de l'IFAC en tenant systématiquement une réunion d'examen du dossier avec le représentant français au Board, William Nahum, et son conseiller technique, Marc Ghiliotti. La désignation du Directeur général de la DIPAC comme conseiller technique depuis novembre 2006 ne fera que confirmer cette procédure.

Dans le cas particulier des travaux de la FEE, la Délégation internationale a organisé à deux reprises en 2006 une réunion de l'ensemble des professionnels participant aux travaux suivis à Bruxelles pour qu'ils rencontrent ensemble les présidents de l'OEC et de la CNCC et le représentant français au Conseil de la FEE, Jacques Potdevin, à l'époque encore deputy-president de la Fédération. Ces deux réunions ont contribué à bien cadrer l'importance de notre participation nationale aux débats communautaires européens et à préciser les attentes réciproques des organes institutionnels et de ceux qui les représentent à la FEE. Une lettre de mission, signée conjointement par les deux présidents, a été remise à chacun pour officialiser et conforter cette fonction de représentation.

b) La coordination de quelques travaux exceptionnels dans le cadre de l'IFAC

A deux reprises, la DIPAC a assuré la coordination entre l'OEC et la CNCC d'une proposition française faite en réponse à des appels d'offre lancés par le Comité SME de l'IFAC en vue d'assurer la préparation de guides pratiques d'application. En fin d'année 2005, il s'agissait de la préparation d'un guide pratique de l'audit des PME, destiné à assister, en particulier, les confrères de pays émergents. L'offre française, reposait sur une expérience acquise par la CNCC qui a développé des outils de travail analogues ; elle n'a malheureusement pas été retenue par le comité de sélection qui lui a préféré l'offre faite par un institut canadien. En fin d'année 2006, les deux instituts ont présenté à l'IFAC, sous une couverture DIPAC, une proposition de réaliser en 2007 un guide pratique relatif aux moyens de satisfaire les exigences de qualité qui s'appliquent aux cabinets professionnels (ISQC1). Le sort réservé à cette offre de services n'est pas encore connu aujourd'hui.

La réécriture et la remise en forme nécessaire de la « Constitution » de l'IFAC, suite aux réformes profondes engagées en 2003-2004, a conduit notre Fédération internationale à consulter ses membres sur des versions successives de deux textes : l'un, appelé Constitution, comporte l'expression de principes plus ou moins intangibles d'organisation et de gouvernance et l'autre- le Règlement intérieur- les traduit au travers de modalités de fonctionnement susceptibles d'être révisées en tant que de besoin. Ces textes, préparés par une commission ad hoc du Board de l'IFAC, ont conduit la DIPAC à un travail d'analyse juridique attentive pour asseoir les réponses commune des deux Institutions membres. Une large part des observations présentées par la DIPAC a été prise en compte dans la version finale de ces textes, approuvés en novembre 2006 à Istanbul.

La DIPAC a également prêté un concours non négligeable au Président de l'IPSAS Board pour l'organisation matérielle et pratique de la réunion de ce Comité à Paris en juillet 2006, pour l'accueil et l'hébergement des participants à ce Board et pour l'organisation d'une soirée et d'un dîner réussis à l'Hôtel de la Monnaie, un soir de demi-finale de coupe du monde de football.

Les organismes membres de l'IFAC ont eu à se plier, en 2006, à la seconde phase d'un exercice d'auto-évaluation portant sur la manière dont ils respectent les obligations qui découlent de leur adhésion à la Fédération Internationale. La réponse à ces questionnaires détaillés exigeait une analyse précise des règles appliquées au plan national pour chaque métier et une bonne coordination entre les réponses préparées par l'OECD et par la CNCC. Ces réponses étant publiées, et susceptibles de nous être opposées, par exemple par les Institutions financières internationales lors d'examens portant sur le respect des standards et des codes, la plus grande exactitude était requise pour cet exercice et la DIPAC s'en est assurée.

C'est, d'ailleurs, sur la base de ce travail attentif concernant les obligations des membres de l'IFAC que les instituts français ont pu proposer, en accord avec le « Compliance advisory panel » de l'organisation internationale, d'offrir une assistance aux Instituts professionnels d'Algérie et du Sénégal au cours de leur préparation de la candidature qu'ils souhaitent déposer pour devenir membres de l'IFAC. Deux missions de quelques jours effectuées par Henri Giot en fin d'année leur ont permis de gagner beaucoup de temps dans cette démarche d'intégration progressive dans l'univers professionnel mondial.

c) Une activité récurrente : le choix et la désignation de nos représentants

Pour participer à l'ensemble des travaux internationaux, l'Ordre et la Compagnie doivent s'assurer le concours d'un nombre suffisant de professionnels compétents et qualifiés sur les sujets à traiter, intéressés par ce travail bénévole et parfois contraignant, capables de travailler en anglais sur des textes et des propositions souvent complexes. Trouver les volontaires, savoir les motiver et les encourager fait partie de la responsabilité des institutions et du rôle de la DIPAC. Si, jusqu'à présent, ces choix relèvent encore beaucoup de procédures très informelles, il lui faudra inventer et mettre en place, pour l'avenir, une procédure plus transparente, apparentée à un appel de candidatures ouvert sur tout le corps professionnel.

Au niveau européen, la désignation de nos représentants dans les groupes de travail de la FEE n'est pas assortie de fortes contraintes. Il suffit qu'ils démontrent leur qualification pour ce genre de travail et leur engagement vis-à-vis tant des institutions françaises qui les désignent que du groupe de travail auquel ils participent. Seul le représentant, en quelque sorte officiel, de la France au Conseil de la FEE fait l'objet d'une acceptation par ses pairs et par la Fédération : depuis la fin de l'année 2006, c'est Gérard Varona qui assume ce rôle au Conseil de la FEE, succédant à Jacques Potdevin, porté à la présidence de cette Fédération.

Il en va désormais autrement pour les Boards et Comités de l'IFAC, où la procédure de nomination, très formalisée, implique un examen des candidatures proposées par les organismes membres par un Comité des nominations, lui-même supervisé par le PIOB de l'IFAC, gardien des principes de gouvernance approuvés en 2004. Il ne suffit pas de trouver et de proposer de bons candidats ; il faut aussi convaincre les structures de décision de l'IFAC que le candidat présenté constitue le meilleur choix possible pour les travaux à mener. Le renouvellement partiel de chacun des Comités nous conduit donc à engager pratiquement chaque année un exercice de réflexion sur les candidatures et la participation françaises à l'IFAC.

En 2006, l'exercice nous a permis de voir reconfirmée la participation de William Nahum au Board de l'IFAC et celle de Gérard Trémolière au travail de l'IAASB. Le processus de sélection nous a fait perdre un représentant (Jean-Pierre AUDY) au Comité SME mais a permis de conserver une représentation française à l'IPSASBoard, en la personne de Mme M-P. Cordier, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

- d) Une opération parfaitement exceptionnelle : l'organisation de la participation française au Congrès mondial d'Istanbul.

Le Congrès mondial de la comptabilité n'est réuni qu'une fois tous les quatre ans et cet événement exceptionnel justifiait une participation notable de la profession française aux travaux et aux nombreux échanges organisés en novembre 2006 à Istanbul.

L'Ordre et la Compagnie avaient souhaité s'engager fortement dans ce projet, ce qui a conduit la DIPAC à cumuler les rôles d'agent de voyage et d'organisateur d'événements avec ceux, plus classiques, de la diplomatie internationale et d'une bonne articulation de la préparation des réunions et des présentations. Près de 160 français sont venus participer à ce vaste rassemblement professionnel et ont accueilli les invités étrangers des deux institutions lors d'une mémorable soirée française. La CNCC a, en outre, tenu une réunion déconcentrée de son bureau sur les rives du Bosphore. Les préparatifs qui avaient fortement occupé la DIPAC pendant plusieurs mois ont abouti à des réalisations très satisfaisantes pour l'image et le positionnement international de la profession française.

#### **IV- La DIPAC communique en vue d'informer les professionnels français**

La DIPAC doit nécessairement jouer un rôle moteur pour assurer la transmission et la diffusion des informations qu'elle recueille sur la profession, tant en France qu'à l'étranger. Elle doit le faire à plusieurs niveaux et à l'attention de destinataires divers : membres permanents de la CNCC et du CSOEC travaillant à l'international, instances des deux institutions, organismes comptables français concernés par l'international, professionnels français membres de l'une et l'autre institution, institutions et organisations étrangères....

Il lui faut ainsi :

\* au niveau national :

Assurer la transmission efficace des informations entre les membres permanents des instituts  
Informers les instances de la CNCC et du CSOEC des développements importants sur la scène internationale

Avertir les instances des demandes de prise de position nécessaires sur les sujets internationaux importants ainsi que des postes à pourvoir afin d'assurer une représentation française au sein des comités internationaux

Suivre les événements organisés à l'étranger et assurer la présence d'un représentant français si nécessaire

\* au niveau international:

Informer les professionnels français sur ce qui se passe au niveau de la profession internationale  
Assurer le point de contact entre la DIPAC et les départements de communication des organismes internationaux (IFAC, FEE, IASB, CILEA, FCM...)  
Transmettre des informations concernant la profession française et ses projets aux autres organismes internationaux comptables

Assurer une telle transmission des informations représente un grand défi pour la DIPAC qui trouvera dans les services rendus par cette communication le fondement de sa légitimité à l'égard de l'ensemble des professionnels.

Pendant l'année 2005/ 2006 plusieurs mesures ont été mises en place pour répondre à ces besoins d'information.

#### 1- La communication et l'information au bénéfice de la Profession

Au moment de la création de la DIPAC, un premier schéma de politique de communication de la DIPAC fut élaboré. Ce schéma répondait à deux premières problématiques principales : comment communiquer effectivement sur la création de la DIPAC, la motivation inspirant sa création et sa vocation, et comment ensuite transmettre aux professionnels les informations concernant le fonctionnement et les actualités de la profession comptable au niveau international.

#### 2- Communiquer sur l'existence de la DIPAC et ses objectifs

La création de la DIPAC fut annoncée à travers d'articles publiés dans le SIC, la Revue Française de la Comptabilité et les Cahiers de l'Audit. Elle a également été mentionnée dans plusieurs discours prononcés par les Présidents des deux instituts.

La DIPAC est une entité nouvelle et constitue la première délégation de ce genre existant en France ; mais elle dépend du CSOEC et de la CNCC et son identité doit rester liée à ces institutions. Il a donc été décidé de ne pas associer immédiatement la DIPAC à une image distincte, par exemple à un logotype prédéfini, mais plutôt de laisser cela en attente, pour permettre que la notion de la DIPAC s'installe dans les esprits.

#### La plaquette de la DIPAC : une première identité visuelle

Au moment du 17<sup>ème</sup> Congrès Mondial de la Comptabilité, il a été décidé de mener une première action de communication dans le domaine de l'identité visuelle sous forme d'une plaquette « tryptique » destinée à informer ses lecteurs sur le rôle de la DIPAC mais aussi à expliquer le rôle et les caractéristiques des deux institutions, ce qui aide d'ailleurs nos interlocuteurs étrangers à comprendre la séparation entre l'audit et la comptabilité, qui est spécifique à la France. La plaquette, disponible en français et en anglais, a été préparée par la DIPAC et résulte d'un travail commun entre les services communication de la DIPAC, de la CNCC et du CSOEC.

#### 3- Assurer la diffusion d'informations internationales vers la profession française

Il a été décidé au printemps 2006 que deux pages de chaque numéro mensuel de la publication professionnelle de l'OEC, le SIC, seraient dédiées aux actualités internationales. Plusieurs articles ont été publiés en 2006 pour expliquer aux lecteurs des sujets tels que : la création et la vocation de la DIPAC, le fonctionnement des organisations comptables (l'IFAC, la FEE), les enjeux pour la profession comptable au niveau de l'Europe, le déroulement du 17<sup>ème</sup> Congrès Mondial de la Comptabilité.

Quant à la transmission plus systématique d'informations sur la profession au niveau international, elle nécessite une veille continue portant sur les activités des institutions, organismes et organisations comptables :

- la publication de documents par des organisations comptables destinés à la profession (conseil, dossiers spéciaux sur les sujets spécifiques)
- les normes et recommandations internationales développées par les Boards et les comités de normalisation internationale
- la régulation de la profession et l'interaction parmi les organismes/ organisations comptables et les régulateurs
- les accords bilatéraux comptables entre pays ou entre organisations
- les prises de position des organisations telles que la FEE et l'IFAC
- les événements comptables internationaux
- les développements/ actualités importants pour la profession sur la scène internationale

Cette veille était déjà effectuée pour assurer la publication des « Vues de Presse Internationales ». La publication était diffusée à une centaine d'abonnés et aux Conseils des deux institutions ainsi qu'à leurs structures régionales. La production de ce document de haute qualité s'avérait assez onéreuse, nécessitant une charge de travail lourde pour un nombre de lecteurs limité par les modalités de diffusion retenues. La DIPAC s'est rendu compte qu'il fallait faciliter la diffusion et l'accès aux informations en créant un site-internet, accessible au public et régulièrement mis à jour avec toutes les informations et les actualités professionnelles internationales.

Le site Internet nommé : [www.dipacint.org](http://www.dipacint.org), fut lancé le 8 janvier 2007. C'est le fruit d'un travail de collaboration continue entre les permanents du CSOEC, de la CNCC et de la DIPAC.

Afin, d'assurer sa visibilité, le site [dipacint.org](http://dipacint.org) est affiché sur les portails Internet du CSOEC et de la CNCC. Les statistiques montrent un nombre moyen de plus de 300 visiteurs par jour depuis la création du site.

Les informations figurant aujourd'hui sur le site visent les professionnels français qui sont à la recherche d'informations sur l'actualité internationale de la profession. Le prochain développement du site conduira à insérer une partie anglaise dans laquelle figureront les informations en anglais sur la profession comptable française.